

FONTAINES ARTS MARTIAUX Dojo Roger Besson 20 Rue du Stade 69270 Fontaines sur Saône

2 04.78.22.06.97.

contact@fontainac_antc_mantiaux fn

	道	contact@tontaines-a	rts-martiaux.1	<u>rr</u>	<u>Paiement</u> :		
FONT 431	NES Arts Martiaux		RIPTION 2023/2024		-		
Judo – Jiu-jitsu					Passeport FFJDA Oui Non		
NOM	٨	Р	rénom	'			
Adre	esse :						
Né(e	e) le :						
TEL	:	т	EL:				
Adre	esse Mail :		@	9			
Coule	eur de ceinture						
	Baby judo (mercredi))					
	Mini poussins (mercre	edi et vendredi)		Poussins (me	rcredi et vendredi)		
	Benjamins (mercredi	et/ou vendredi)		Minimes (men	rcredi et vendredi)		
	Cadets/juniors/senio	rs (mercredi et vendredi)					
	Ju-Jitsu (lundi et/ou	jeudi)					
J'autorise le Club à communiquer mon N° de téléphone dans le cadre de ses activités OUI							
Pour	les mineurs :						
Jes	oussigné(e) Madam	e/Monsieur					
Père	- Mère - Représer	ntant Légal de l'enfant :					
Dem	eurant à						
0-		en cas d'accident :					
		en cas a accident :					······································
, e	•	n cas de non-réponse, le (······································
	<u></u>	. cas as non reponse, le c	no pour a dec	aucu	i Gordina i Iori.		
Le:		à:	Sianatur	e du pratiau	ant ou de son rep	résentant	:

Date d'inscription 2023/2024

.. / / 2023



Le:

FONTAINES ARTS MARTIAUX Dojo Roger Besson

20 Rue du Stade 69270 Fontaines sur Saône

Signature du pratiquant ou de son représentant :

2 04.78.22.06.97.

contact@fontaines-arts-martiaux.fr

REGLEMENT

Je soussigné(e)

à:

Madame/Monsieur				
Père - Mère - Représentant Légal de l'enfant :				
Demeurant à				
Personne à prévenir en cas d'accident :				
En cas de non-réponse, le Club ne pourra accepter aucune réclamation.				



FONTAINES ARTS MARTIAUX

Dojo Roger Besson

20 Rue du Stade 69270 Fontaines sur Saône

2 04.78.22.06.97.

contact@fontaines-arts-martiaux.fr

REGLEMENT

GROUPE

Les enfants sont classés dans un groupe spécifique par les professeurs qui décident en fonction de l'âge. Les ceintures ou grades sont décernés en fonction du niveau acquis, de la persévérance et de l'assiduité que les enfants manifestent en cours (et non en fonction de l'ancienneté).

HORAIRE – **ABSENCE**

Les horaires sont fixés en fonction des groupes, les cours sont collectifs. Il est indispensable qu'ils commencent à l'heure. Pour cela, nous demandons aux parents et enfants d'être ponctuels : c'est-à-dire en tenue et prêts à rentrer sur le tatami pour le début du cours, et de revenir chercher les enfants à l'heure.

Merci de ne prévenir que pour absence de longue durée.

RESPONSABILITE

La responsabilité du Club et des professeurs est limitée uniquement à la durée du cours, les parents doivent s'assurer de la présence des professeurs aux cours et que le cours a bien lieu. Pour les compétitions, j'autorise un membre du Club, un professeur ou un parent bénévole à transporter mon enfant dans son véhicule personnel.

- Je reconnais avoir pris connaissance pour moi ou pour mon enfant de toutes les conditions d'assurance à ma disposition au tableau d'affichage et du règlement (ci-dessus) remis lors de l'inscription.
- Je dégage de toute responsabilité le Club FONTAINES ARTS MARTIAUX, en dehors des heures de cours prévues et assurées pour mon enfant.
- J'autorise les autorités médicales présentes à prendre toutes dispositions nécessaires en cas d'accident concernant mon enfant ou sur moi-même (en tant que pratiquant).
- J'autorise le Club à prendre des photos et à les utiliser dans le cadre de ses activités.
- J'autorise, pour les compétitions, ou pour les entraînements dans d'autres dojos, un membre du Club, un professeur ou un parent bénévole à transporter mon enfant dans son véhicule personnel. Lors de ces déplacements, la responsabilité du Club ne saurait être engagée.

Fait à Fontaines sur Sâone,

Le

Signature du réprésentant légal de l'enfant ou du pratiquant